PAYS de SAINT-MALO
COMMUNAUTÉS

M. le Maire de la Commune de
La Ville-Es-Nonais,
15 rue de la Rance
35 430 LA VILLE ES NONAIS

A Saint-Malo, le 12 novembre 2026

Dossier suivi par : Alexis Le Naour, Chargée de mission Aménagement

Objet : PLU de La Ville ès Nonais – Projet de modification
Avis au titre du SCoT des Communautés du pays de Saint-Malo

Monsieur le Maire,

Par courriel du 12 octobre 2025 vous avez sollicité l'avis des Communautés du pays de Saint-Malo, en tant que structure porteuse du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), sur le projet de modification du PLU.

Le service Aménagement a procédé à une analyse de ce document visant à adapter les différentes pièces du PLU afin de permettre la réalisation de deux projets opérationnels sur la commune, à savoir la construction d'une d'activité commerciale et de services le long de la rue Jacques Cartier, et la réalisation d'une opération résidentielle sur l'ancienne friche dit « ROTY ».

Les modifications apportées au PLU sont d'ordre mineur, et relèvent d'ajustements techniques permettant la réalisation des opérations projetée.
Cependant, et concernant le projet d'activités commerciales et de services, ces simples ajustements visent à permettre la création d'une activité en sortie Nord Est du bourg, sur un emplacement relativement éloigné du centre historique et de sa densité de logements.
Ce projet tend à s'éloigner de l'objectifs affiché du SCoT de privilégier l'installation de ce type d'activité à l'intérieur des centres-bourgs.

PAYS de SAINT-MALO
COMMUNAUTÉS

Le projet de modification comporte également une analyse de la compatibilité du PLU vis à vis du SCoT.
Bien que lisible et synthétique, cette dernière est cependant actuellement trop parcellaire en l'état, et permet difficilement de statuer sur la compatibilité du PLU avec les objectifs du SCoT.
Afin de vous permettre de délibérer sur la compatibilité ou non du PLU avec le SCoT, nous vous invitons à solliciter votre bureau d'étude pour compléter cette analyse.

Les services mutualisés à l'échelle du pays se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Vice-président
chargé de l'aménagement,

Benoît SOHIER.



Copie pour information à M. le Président de Saint-Malo Agglomération